



Bulletin d'information



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, AIL**
No 04 – 23 juillet 2012

NOUVEAUX OUTILS DE LUTTE POUR 2012 (2^e partie)

Ce bulletin a pour but de compléter l'information du bulletin No 02 publié le 28 juin dernier et portant le même titre. Il présente les produits nouvellement homologués pour les cultures de ce réseau et dont nous n'avons été informés de l'homologation qu'après la publication du bulletin d'information No 02.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Vous pouvez accéder à une copie de l'étiquette des différents pesticides dans la section « Recherche dans les étiquettes de pesticides » du site de Santé Canada à l'adresse : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php> en utilisant le nom commun du produit recherché ou sa matière active. Depuis la modification du système informatique de l'ARLA, il ne nous est plus possible de mettre les liens directement vers les étiquettes du site de l'ARLA dans nos communiqués, puisque ces liens changent de façon journalière.

INSECTICIDES

L'insecticide/miticide AGRI-MEK 1,9 % EC contre le thrips de l'oignon dans les alliums récoltés secs

Les producteurs d'oignon secs et d'autres alliums à bulbes disposent d'un nouvel outil de lutte contre les thrips. C'est une excellente nouvelle étant donné que, déjà cette année, la pression exercée par cet insecte est très élevée sur plusieurs fermes. AGRI-MEK est un produit qui avait été développé à la base pour lutter contre les acariens (ex. : tétranyque à deux points) dans les fruits et légumes. Le produit s'est avéré efficace également contre certaines espèces d'insectes, dont le thrips de l'oignon.



Matière active :	Abamectine
Groupe :	6
Principales cultures :	Oignons secs (standard et espagnol), ail, échalote française
Insecte :	Thrips de l'oignon
Dose :	600 à 1200 ml/ha en combinaison avec un surfactant non ionique à une dose de 0,25 à 0,5 % v/v.
Délai avant récolte :	30 jours
Restrictions :	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par saison Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements
Délai de réentrée :	12 heures, le résidu doit être sec

L'insecticide DIAZINON 5G contre la mouche des semis dans les bébés épinards

Après de longues démarches, on a finalement pu obtenir à nouveau cette année, l'homologation du DIAZINON 5G pour lutter contre la mouche des semis dans les bébés épinards. La méthode d'application est la même que l'an dernier mais l'étiquette actuelle ne permet pas d'utiliser le produit après le 27 août. On espère obtenir bientôt pour lutter contre la mouche des semis dans l'épinard, l'homologation d'un insecticide en traitement de semence.

Matière active :	Diazinon
Groupe :	1B
Culture :	Bébés épinard
Insecte :	Larves de la mouche des semis
Dose :	22 kg/ha
Délai avant récolte :	20 jours
Restrictions :	Une seule application permise Homologation valide jusqu'au 27 août 2012
Recommandation :	Produit appliqué au semis et légèrement enfoui en surface
Délai de réentrée :	96 heures
Étiquette :	http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Diazinon5G.pdf

FONGICIDES

Le fongicide PHOSTROL contre le mildiou dans la laitue

Le fongicide PHOSTROL a tout récemment été homologué au Canada dans plusieurs cultures y compris la laitue. Ce produit, reconnu pour sa grande efficacité contre les champignons du groupe des mildious appartient à la même famille que l'ALIETTE (groupe 33). Le PHOSTROL est constitué de sels de l'acide phosphoreux. Ces sels entrent dans la plante puis sont ensuite rapidement dégradés pour libérer l'ion phosphite. Cet ion agit ensuite sur le métabolisme de la plante en stimulant ses mécanismes de défense naturels, ce qui lui permet donc de mieux résister aux attaques des pathogènes.

Matière active :	Sels de l'acide phosphoreux
Groupes :	33
Culture :	Laitue
Maladie :	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i>)
Dose :	2,9 à 5,8 L/ha
Délai avant récolte :	1 jour
Restriction :	Ne pas appliquer plus de 7 fois durant une saison
Délai de réentrée :	24 heures



Le fongicide QUADRIS TOP dans la carotte et tout le groupe des alliums

Le fongicide QUADRIS TOP est maintenant homologué au Canada pour réprimer de nombreuses maladies importantes dans plusieurs groupes de cultures. La carotte et la grande famille des oignons (alliums) sont concernées par cette homologation. Le QUADRIS TOP est un mélange de deux produits, soit l'azoxystrobine, un produit de la famille des strobilurines (groupe 11) reconnu pour sa grande efficacité, et le difénocanazole, une nouvelle matière active appartenant à un ancien groupe chimique, les triazoles (groupe 3). Le mélange de ces deux produits, dont les modes d'action sur les champignons sont différents, permettrait d'obtenir une meilleure efficacité. Les deux matières actives sont en mesure de pénétrer dans les tissus foliaires et de se déplacer à l'intérieur de la plante (effet systémique). Bien qu'on recommande d'utiliser QUADRIS TOP en prévention, le produit aurait aussi un certain effet curatif. On aurait avantage à utiliser ce produit lorsque la pression exercée par les maladies tend à augmenter (premiers symptômes présents et conditions climatiques humides).

Matière active : Azoxystrobine / difénoconazole
Groupes : 11 / 3

Dans la carotte

Maladie : Brûlure alternarienne (*Alternaria dauci*) et brûlure cercosporéenne (*Cercospora carota*)
Dose : 566 à 1000 ml/ha
Délai avant récolte : 7 jours
Restriction : Maximum de 3 applications par saison
Délai de réentrée : 12 heures

Dans les légumes-bulbes (alliums)

Cultures : Sous-groupe de l'oignon sec : oignons (standard et espagnol), ail, échalote Française et autres
Sous-groupe de l'oignon vert : oignon vert, poireau et autres
Maladies : Tache pourpre (*Alternaria porri*), mildiou (*Peronospora destructor*) et brûlure stemphylienne (*Stemphylium vesicarium*)
Dose : 710 à 1000 ml/ha
Délai avant récolte : 7 jours
Restrictions : Maximum de 4 applications par saison pour le sous-groupe de l'oignon sec
Maximum de 3 applications par saison pour le sous-groupe de l'oignon vert
Délai de réentrée : 12 heures

HERBICIDES

L'herbicide CHATEAU WDG pour le désherbage des entre-rangs dans le céleri

Il est maintenant possible d'utiliser l'herbicide CHÂTEAU pour le désherbage des entre-rangs dans le céleri. Ce produit détruit les mauvaises herbes au moment de leur émergence et permet un contrôle résiduel sur une certaine période. Le mode d'emploi est cependant très restrictif et n'est pas compatible avec la méthode de production habituelle du céleri. Pour pouvoir utiliser CHÂTEAU, le céleri doit être cultivé sur des billons (avec ou sans paillis de plastique) d'au moins 10 cm de hauteur et de 60 cm de largeur. Seules les lignes plus basses entre les billons peuvent être traitées et des écrans doivent être utilisés de manière à éviter toute dérive sur le dessus du billon. Le traitement doit être fait avant la plantation du céleri. Un apport d'eau (pluie ou irrigation) d'au moins 5 mm de pluie après l'application est nécessaire pour activer l'herbicide.



Il est dommage que la compagnie Valent, titulaire de l'homologation de ce produit, ait décidé d'éviter tout risque potentiel à la culture. Des essais effectués au Michigan avaient pourtant montré que les transplants de céleri étaient très tolérants au CHÂTEAU même lorsque le produit était appliqué directement sur la culture. Des démarches seront entreprises auprès de compagnie afin d'essayer d'obtenir une méthode d'application convenant davantage aux besoins des producteurs.

Matière active : Flumioxazine
Groupe : 14
Culture : Céleri
Mauvaises herbes : Amarante, herbe à poux, chénopode et morelle
Dose : 140 g/ha en sol organique et en sol minéral grossier
210 g/ha en sol minéral de texture moyenne
Restriction : Une seule application par saison permise
Recommandation : Appliquer après la préparation du terrain et avant la plantation
Délai de réentrée : 24 heures

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon-poireau-ail
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 04 – carotte, céleri, laitue... – 23 juillet 2012

